



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 5 février 2024 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
280, rue Rodolphe-Besner / Lot 3 395 659 / Zone I2-646	Autoriser une marge arrière de 9,50 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-646 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 10 mètres.
711, route Harwood / Lot 1 543 872 / Zone I2-743	Autoriser une marge latérale de 1,50 mètre pour un garage détaché, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-743 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 5 mètres.
1250-1400, rue Émile-Bouchard / Lots 6 534 096 et 6 554 096 / Zone H5-1007	Autoriser un ratio de 1,19 case de stationnement par logement en dérogation à l'article 3.2.103.7 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio minimal de 1,2 case par logement; Autoriser une largeur minimale non obstruée d'une case de stationnement limitée sur l'un et l'autre côté par un mur ou une colonne de 2,5 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale libre non obstruée de 3 mètres.
436, chemin de l'Anse / Lot 1 831 194 / Zone A-821	Autoriser une marge avant de 9,87 mètres pour une nouvelle construction résidentielle, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone A-821 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 10 mètres; Autoriser une marge arrière de 1,65 mètre pour une nouvelle construction résidentielle, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone A-821 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 2024.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois de janvier 2024.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière par intérim

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca